

norables amis. Il n'y a pas de doute que les crédits supplémentaires seront déposés avant que les nominations soient faites.

M. SPROULE : Je voudrais revenir sur la question de l'emploi d'avocats relativement aux travaux de la commission des chemins de fer. Si nous devons continuer à avoir un procureur général qui est un fonctionnaire de nom seulement et qui ne peut s'occuper des questions légales, et si nous devons employer de temps à autre des avocats pour chaque cas particulier, je dirai que nous donnerions au pays un meilleur service, à un prix moindre, en nommant un avocat qui serait occupé toute l'année. Je pense que quiconque examine le rapport de l'auditeur général et constate le montant des frais de justice dans les cas particuliers, sera d'avis que cela reviendrait à meilleur compte de s'attacher un homme et de lui accorder un traitement pour qu'il s'occupe de ces cas.

Cela pourrait donner peut-être à la commission une apparence de tribunal, mais il y a des questions de jurisprudence dans lesquelles les avocats pourraient être employés et je pense que ce serait moins cher d'en employer un à l'année que d'en prendre une douzaine pour des occasions diverses et de payer à chacun \$1,000 ou \$2,000. Le ministre devrait nous donner l'assurance que le procureur général sera chargé d'une partie de l'ouvrage ou qu'un système mieux défini sera adopté à l'avenir.

L'hon. M. GRAHAM : En toute justice pour le procureur général, je dois dire qu'il a donné ses soins à plusieurs causes, l'an dernier, pour le ministère des Chemins de fer. Le ministère de la Justice choisit l'avocat et nous ne sommes pas pointilleux à ce sujet, s'il est capable de défendre notre cause.

M. TAYLOR : Et s'il est l'homme politique convenable.

M. SPROULE : Le procureur général devrait faire quelque chose pour le pays en retour de son traitement.

M. CROCKET : Combien le ministre croit-il que coûtera la nomination des nouveaux commissaires ?

L'hon. M. GRAHAM : La commission nomme les fonctionnaires et je ne pourrais pas répondre à cette question avant d'avoir débattu la chose avec le président de la commission.

L'hon. M. HAGGART : L'an dernier a-t-on dépensé plus de la somme de \$90,000 ?

L'hon. M. GRAHAM : Je crois que nous avons obligés les commissaires à s'en tenir aux crédits votés pour eux.

M. SPROULE : Cela comprend-il les frais de déplacements et le reste ?

M. GRAHAM.

L'hon. M. GRAHAM : Oui.

M. LENNOX : Je suppose que ces commissaires auront chacun leur secrétaire, mais cela ne doublera pas le personnel.

L'hon. M. GRAHAM : Si la commission se divise en trois groupes, cela augmentera la dépense pour faire les rapports et autre genre de travail, mais cela n'augmentera pas les dépenses en proportion.

M. LENNOX : J'espère que la division de la commission ne sera pas un motif de multiplication des wagons particuliers.

L'hon. M. GRAHAM : Des wagons de l'Etat.

M. LENNOX : Ce serait une affaire sérieuse si nous devions avoir de nouveaux wagons pour ces nouveaux commissaires. Quelle est la ligne de conduite du ministre à ce sujet ?

L'hon. M. GRAHAM : Je n'y ai point encore pensé. Personne ne doit douter que si les commissaires veulent expédier plus rapidement les affaires, ils devront faire de leur wagon leur bureau et emmener leur personnel avec eux. Cela coûtera probablement meilleur marché de faire le travail dans le wagon pendant qu'il voyage, surtout parce qu'on ne fait rien payer pour remorquer le wagon, que si l'on devait transporter le personnel par les moyens ordinaires. Un grand avantage réalisé par un wagon de l'Etat, c'est que la correspondance peut vous suivre et vous pouvez continuer votre travail comme si vous étiez dans votre propre bureau.

M. LENNOX : J'ai peur que tout cela veuille dire que nous allons avoir un autre wagon particulier. Ce ne serait pas nécessaire si ces messieurs voyagent en même temps dans différentes directions, car une partie de la commission pourrait siéger à Ottawa. Si le wagon actuel de l'Etat était utilisé en voyages supplémentaires, nous pourrions nous passer d'un nouveau et les commissaires pourraient emprunter un des autres wagons particuliers de temps en temps. J'espère que le ministre n'infligera pas au pays un nouveau wagon officiel.

M. SPROULE : Si vous partagez la commission en trois branches, il faudra plus d'un wagon, parce qu'une des branches ne voudra pas voyager par les voies ordinaires pendant que l'autre aura son wagon particulier.

Inspection, Grand-Tronc-Pacifique, \$28,000.

M. LENNOX : C'est la première fois qu'on nous présente ce crédit et le ministre des Chemins de fer voudra bien nous donner une explication complète et satisfaisante ainsi que le ministre de l'Agriculture a toujours l'habitude d'en donner.